



PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	13
Votants	14

Le mardi 20 juin 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

Date de la convocation : le jeudi 15 juin 2023

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Claudie LE ROUX ayant donné pouvoir à Monsieur Hervé BOTHOREL, Mesdames Rythysey CŒUR, Nadège HAVET, Gaëlle LE DILOSQUER et Claudie LE NEL, Monsieur Gildas BEGOC.

Monsieur Loïc GUEGANTON a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,
2. Sélection du Maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Bourg,
3. Subventions 2023 aux associations,
4. Tarifs communaux,
5. Mise à jour des règlements d'utilisation des salles communales,
6. Mise à jour des règlements des services Enfance-Jeunesse,
7. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,
8. Affaires diverses

Délibération n°2023-04-01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023

La séance ouverte,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la séance précédente dont les élus ont eu communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023.

Délibération n°2023-04-02-01

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SCOLAIRES ET ASSIMILEES, INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités scolaires et assimilées, instituts de formation professionnelle :

Subventions Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Activités scolaires et assimilées, instituts de formation professionnelle	6 523,40	6 312,40
Parents élèves Ecole Aber-Benoît	1 700,00	1 846,00
Parents élèves Saint Martin	1 300,00	1 153,00
Ecole de musique	2 983,40	2 983,40
DDEN	30,00	30,00
MFR Saint Renan	150,00	60,00
MFR Plabennec	60,00	60,00
IREO Lesneven	60,00	
IFAC Brest	240,00	180,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2023 de la manière présentée ci-dessus.

Délibération n°2023-04-02-02

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités scolaires et assimilées, instituts de formation professionnelle :

Subventions Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Activités culturelles , touristiques et de loisirs	916,00	794,00
Marcheurs de l'Aber	176,00	194,00
UNC	120,00	112,00
Bridge de l'Aber	86,00	
Société de chasse Pen Ar Bed	28,00	26,00
Douar Ha Mor	262,00	234,00
Patrimoine et Environnement	134,00	136,00
Brezhoneg e bro an Aberioù		92,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, Madame Monique GORDET n'ayant pas pris part au vote

- décide de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités culturelles, touristiques et de loisirs pour l'année 2023 de la manière présentée ci-dessus.

Délibération n°2023-04-02-03

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATIONS EXTERIEURES AVEC HABITANTS DE SAINT-PABU

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations extérieures avec habitants de Saint-Pabu :

Subventions Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Associations extérieures avec habitants de Saint-Pabu	404,00	496,00
Dojo des Abers	209,00	139,00
Patiner à Plouguin	99,00	121,00
Le Galipette Club Lannilis	44,00	110,00
Gym Détente Plouguin	52,00	126,00
AS Plouguin section Vélo VTT		72,00
Club loisirs et Culture Lannilis		16,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- décide de répartir les subventions aux associations pour les associations extérieures avec habitants de Saint-Pabu pour l'année 2023 de la manière présentée ci-dessus.

Délibération n°2023-04-02-03B

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS : MAISON DES ABERS

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations pour la Maison des Abers :

Subventions Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Maison des Abers	110,00	94,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, Madame Monique GORDET, Madame Mariette GELEBART et Madame Catherine VIGNON n'ayant pas pris part au vote,

- décide de répartir les subventions aux associations pour la Maison des Abers pour l'année 2023 de la manière présentée ci-dessus.

Délibération n°2023-04-02-04

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS : L'Alchimik

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations pour l'Alchimik :

Subventions Associations	Montants 2022	Propositions 2023
L'Alchimik		255,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, Madame Monique GORDET, Monsieur Simon JEGOU et Monsieur Franck MENGUY n'ayant pas pris part au vote,

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'Alchimik pour l'année 2023 de la manière présentée ci-dessus.

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LA COMMUNE OU ANIMANT LES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations œuvrant pour la commune ou animant les manifestations communales :

Subventions Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Dotation pour associations œuvrant pour la commune, ou animant les manifestations communales	11 104,00	11 130,00
Patrimoine et Environnement	566,00	564,00
Douar Ha Mor	438,00	466,00
Bretagne Vivante SEPNB	50,00	50,00
UNC : cérémonie Tréouergat	50,00	50,00
Maison des Abers (Déjà attribuée par CM du 21/02/2023)	10 000,00	10 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, Madame Monique GORDET et Madame Catherine VIGNON n'ayant pas pris part au vote,

- décide de répartir les subventions aux associations pour les associations œuvrant pour la commune ou animant les manifestations communales pour l'année 2023 de la manière présentée ci-dessus.

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SPORTIVES

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations animant des activités sportives :

Subventions Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Activités sportives	2 521,00	2 497,00
Avel Vor Football	944,00	980,00
Tennis	319,00	329,00
Badminton	215,00	251,00
Pétanque	179,00	231,00
Handball	624,00	466,00
YCA	240,00	240,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, Monsieur Simon JEGOU et Monsieur Franck MENGUY n'ayant pas pris part au vote,

- décide de répartir les subventions aux associations pour les associations animant des activités sportives pour l'année 2023 de la manière présentée ci-dessus.

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SOCIALES ET FAMILIALES

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations sociales et familiales :

Subventions Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Activités Sociales et Familiales	382,00	210,00
Familles Rurales Gym	86,00	
Atelier Créatif	68,00	68,00
Officiers Mariniers	142,00	142,00
Ancêtres Terre Abers ATA	86,00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- décide de répartir les subventions aux associations pour les associations sociales et familiales pour l'année 2023 de la manière présentée ci-dessus.

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SOCIALES EXTERIEURES

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux activités sociales extérieures :

Subventions Associations	Montants 2022	Propositions 2023
Activités sociales extérieures	1 440,00	1 340,00
Les P'tits Bouts	50,00	50,00
Protection Civile	100,00	100,00
Croix Rouge	100,00	100,00
Les Amis d'Alexis	150,00	150,00
Amicale des donateurs de Sang	90,00	90,00
SNSM Aber Wrac'h	150,00	150,00
SNSM Portsall	150,00	150,00
Secours Catholique	100,00	100,00
Secours Populaire	100,00	100,00
FNATH	50,00	50,00
Alcool Assistance	50,00	
Entraide Plus Iroise	50,00	50,00
Bénévoles A.D.M.R Iroise	250,00	250,00
Arvorig FM	50,00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, Madame Monique GORDET n'ayant pas pris part au vote,

- décide de répartir les subventions aux associations pour les activités sociales extérieures pour l'année 2023 de la manière présentée ci-dessus.

Délibération n°2023-04-03

TARIFS COMMUNAUX A APPLIQUER AU 01/09/2023

Suite à la Commission Finances du lundi 12 juin 2023, Monsieur le Maire propose de modifier certains tarifs communaux à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- accepte les modifications des tarifs communaux présentées en séance à compter du 1^{er} septembre 2023,
- indique que les tarifs communaux seront applicables jusqu'à toute modification décidée par le Conseil municipal.

Délibération n°2023-04-04

MODIFICATION DU REGLEMENT D'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement d'occupation des salles communales, pour application à compter du 1^{er} septembre 2023, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- décide de modifier à compter du 1^{er} septembre 2023 le règlement d'utilisation des salles communales tel que présenté en séance.

Délibération n°2023-04-05

VALIDATION DES REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES AU 01/09/2023

Monsieur le Maire propose de valider les modifications aux règlements des services périscolaires, tels que joints à la convocation.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, le Conseil Municipal décide, sous réserve des dispositions concernant l'administration de médicaments sur le temps périscolaire,

- de modifier à compter du 1^{er} septembre 2023 les règlements des services périscolaires.

Délibération n°2023-04-06

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et

d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour la Commune de Saint-Pabu : son budget principal.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

- Sur le rapport M. le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- L'avis du comptable public rendu le 13 juin 2023 ;

CONSIDERANT que la Commune de Saint-Pabu est résolue à adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, le Conseil Municipal décide

- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable de l'ensemble des budgets éligibles de la Commune de Saint-Pabu , à savoir :
 - le budget principal, encodé BC 25000 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE DELEGATION

DECISION DU MAIRE N°2023-03 :

Vu la délibération du Syndicat mixte Megalis Bretagne, en date du 15 décembre 2021, validant la création d'une offre d'accompagnement à la cybersécurité incluse au bouquet de service,

Considérant le besoin d'accompagnement de la commune de Saint-Pabu sur les thématiques de cybersécurité,

Considérant que cet accompagnement se fait sans surcoût par rapport à la souscription du bouquet de services Mégalis actuellement employé par la Commune ;

DECIDE

Article 1 : de conventionner avec le syndicat mixte Megalis Bretagne pour l'accompagnement à la cybersécurité sur les deux parcours proposés ;

CLOTURE DE SEANCE

Séance levée à **19 heures 30** au cours de laquelle les délibérations 2023-04-01, 2023-04-02-01, 2023-04-02-02, 2023-04-02-03, 2023-04-02-03B, 2023-04-02-04, 2023-04-02-05, 2023-04-02-06, 2023-04-02-07, 2023-04-02-08, 2023-04-03, 2023-04-04, 2023-04-05 et 2023-04-06 ont été votées.

David BRIANT, Maire		Loïc GUEGANTON, Secrétaire de séance	
------------------------	--	---	--